

Agir en faveur de l'emploi et des entreprises**P1****Conventions Loi Notre entre la Région et les EPCI**

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le régime d'aides exempté n° SA.108468, relatif aux aides aux investissements en faveur des PME actives dans la transformation /ou la commercialisation de produits agricoles pour la période 2023-2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au JOUE du 21 décembre 2022,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1511-1 et suivants
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne en date du 23 janvier 2025 approuvant la convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de grand lieu communauté en date du 25 mars 2025 approuvant la convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Pornic agglo pays de retz en date du 26 juin 2025 approuvant la convention relative au soutien au projet d'abattoir de proximité multi-espèces

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Economie, Agriculture, Industries agroalimentaires, Pêche, Emploi, Formation continue, Enseignement supérieur et Recherche, International, Numérique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes de l'avenant relatif au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Les Sables d'Olonne Agglomération figurant en annexe 1.1.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Grandlieu Communauté figurant en annexe 1.2.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

D'APPROUVER

les termes de la convention relative au soutien en agriculture entre la Région des Pays de la Loire et Pornic Agglo Pays de Retz figurant en annexe 1.3.

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble.

L'élue ci-après ne prend pas part au vote : Claire HUGUES.

REÇU le 02/10/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs